

**Collectivité européenne d'Alsace**  
**Construction d'un nouveau collège sur le**  
**secteur Ouest de Strasbourg**  
*Thématique éducative : « Sport et Mouvement »*

**Synthèse du programme**

Décembre 2023



## Préambule

Pour répondre à l'évolution démographique du secteur Ouest de la métropole strasbourgeoise et du développement de la population collégienne dans ce secteur, il a été décidé la création d'un **nouveau collège d'une capacité de 500 élèves**.

Au-delà de répondre à des problèmes démographiques, ce projet s'inscrit dans le Plan de transformation des collèges publics alsaciens, partagé par les grands acteurs concernés (Education nationale, Préfecture, et les agglomérations concernées). Celui-ci vise entre autres à doter les nouveaux collèges d'un projet éducatif innovant, pour lequel le projet architectural se doit d'être un vecteur d'importance. Ainsi, le projet du collège du secteur Ouest est coloré « Sport & Mouvement ». De plus, pour asseoir cette thématique, il sera accompagné par **la construction d'un gymnase**, à proximité.

## Enjeux et objectifs du projet

Les enjeux et objectifs du projet sont multiples :

- Le nouveau collège et le gymnase devront être mis en service pour **la rentrée scolaire de septembre 2028**. Le calendrier devra être tenu sans porter préjudice à la qualité des bâtiments, à la pérennité des ouvrages et aux performances énergétiques et environnementales. Tous modes constructifs permettant de réduire la durée des travaux tout en garantissant une qualité architecturale et technique et le respect du budget seront les bienvenus.
- **La thématique « Sport et Mouvement »** se manifestera dans la conception des locaux et des espaces extérieurs. L'objectif est de lutter contre la sédentarité des adolescents et de mettre l'accent sur leur équilibre physique et mentale en favorisant leur activité physique, le jeu libre et mouvement et cela en tous points du collège.
- De plus, les équipements sportifs existants du secteur Ouest de Strasbourg sont saturés et la demande est forte. Ainsi, le projet présente un gymnase, pour permettre de **répondre aux besoins du collège en termes d'équipements sportifs couverts**.
- L'implantation du collège et la structure du bâtiment devront permettre à l'avenir **une modularité des espaces**, pour répondre à de futurs usages ainsi qu'une possible extension pour augmenter la capacité du collège (sous réserve du déplacement du club de tennis ou d'une mutation majeure du secteur).
- Enfin, le projet proposera **une réponse adaptée à la hauteur des nouveaux enjeux environnementaux**, d'autant plus que le projet est dans le parc naturel urbain de l'III-Bruche. A ce titre, le projet répondra aux différentes réglementations environnementales et énergétique en vigueur, et se conformera au PLUi de l'EMS. En option, l'équipe présentera au minimum une solution avec un niveau BEPOS. Par ailleurs, la conception du bâtiment proposera également d'assurer à la fois le confort d'été et le confort d'hiver de ses usagers. Les espaces extérieurs seront pleinement intégrés dans cette démarche : îlot de fraîcheur par une cour arborée (comme les « cours oasis »), revêtements perméables, ... Il est également attendu une gestion des eaux pluviales raisonnée et adaptée à l'échelle de l'ensemble du projet.

## Caractéristiques du site

### La situation cadastrale

Situé rue Jean Mentelin (quartier de Koenigshoffen), le site pressenti pour ces nouvelles constructions comprend la parcelle MR 192, la partie Nord de la parcelle cadastrée MR 201 et une partie de la parcelle MR 289 (en cours d'acquisition) du ban communal de Strasbourg<sup>1</sup>. La superficie globale dédiée au projet est évaluée à 11791 m<sup>2</sup> (respectivement 45m<sup>2</sup>, 6646m<sup>2</sup> et 5100 m<sup>2</sup> des parcelles citées ci-avant).

L'ensemble composé des parcelles MR192 et MR 201 est bâti :

- La moitié Sud est dédié au Tennis club des Romains, qui présente une halle de tennis couverts (2 courts), un club house et 4 courts de tennis extérieurs.
- La moitié Nord, dit « secteur EMB » (terrain d'implantation du collège) est occupé par les ateliers de l'équipe de Maintenance des bâtiments du secteur Nord de la CEA, des locaux de stockages et un logement de fonction.

Les installations du Tennis Club seront conservées. **Le collège s'implantera sur le « secteur EMB**. Le projet nécessitera la démolition des bâtiments du secteur Nord.

La partie Sud de la parcelle MR 289 dite « Parcelle CEREMA » est quant à elle boisée sur une large moitié et occupée par d'anciens terrains de tennis dont certains sont aujourd'hui utilisés par le CEREMA pour leurs missions sur l'autre moitié. **La parcelle CEREMA est pressentie pour accueillir le gymnase.**

### L'environnement immédiat

#### Le contexte actuel

Le site est bordé :

- À l'ouest, par la rue Jean Mentelin et un site de stockage du service Parc des Véhicules et des Bacs Rhénans (service de la CeA) ;
- Au sud, par le chemin de Grossroethig, et une opération immobilière « Secret Garden » de 250 logements en cours d'achèvement ;
- À l'est, par une ligne de chemin de fer et le site du CEREMA Grand Est ;
- Au Nord, par l'accès du CEREMA et le site principal du Parc des Véhicules et des Bacs Rhénans.

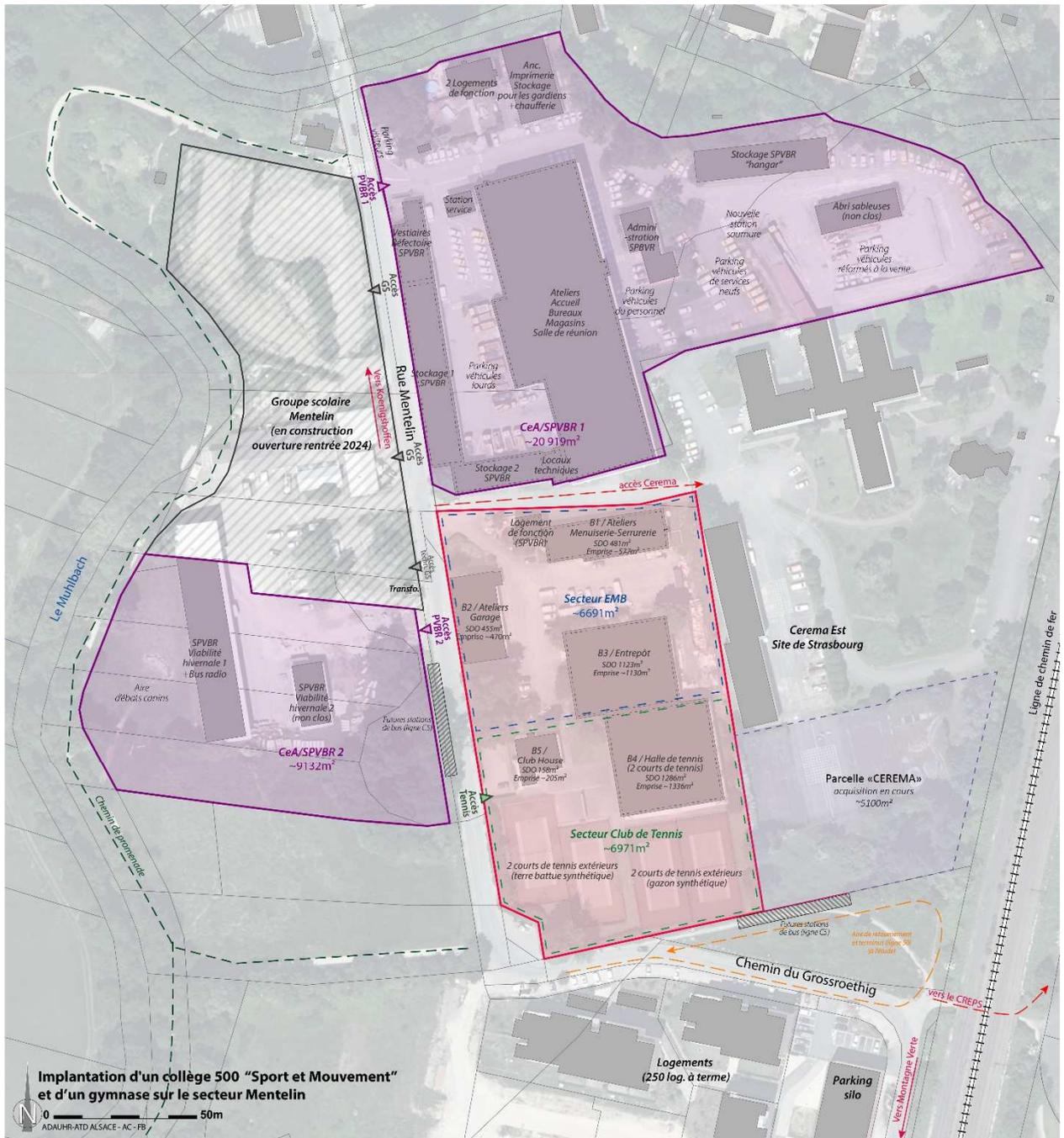
De plus, se trouve à proximité immédiate (angle nord-ouest), le nouveau groupe scolaire Mentelin, qui devrait ouvrir à la rentrée 2024. Il regroupe des classes maternelles et élémentaires, ainsi qu'un périscolaire. Il a été récemment classé comme établissement Réseau d'Education Prioritaire (REP).

#### Un secteur en mutation

Une réflexion menée par l'Eurométropole est en cours afin d'aménager la rue Jean Mentelin et le chemin de Grossroethig. Cet aménagement a entre autres pour objectif de sécuriser la venue des enfants au groupe scolaire et par extension au collège, et l'élargissement de la route afin de permettre la venue et le terminus des bus de la future ligne C5 (actuelle ligne 50).

<sup>1</sup> Les données cadastrales sont issues du site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

De plus, le PVBR n'a pas vocation à rester dans ce secteur en mutation, au regard de ces activités (maintenance et entretien de la flotte des véhicules de la CeA, viabilité hivernale, etc...) et des nouveaux équipements (écoles, collège, logements, etc.).



### ***La situation urbaine***

Au regard de la thématique Sport et Mouvement, le site est dans un secteur à son image, avec à proximité des équipements sportifs ou associés à la promotion du sport :

- Le Tennis Club des Romains sur la partie Sud de la parcelle MR 201 ;
- Les installations CREPS de Strasbourg, simplement accessible par un passage sous la ligne de chemin de fer ;

Dans un autre registre, la Maison des Sports de Strasbourg, qui accueille les comités des ligues, le musée du Sport, une bibliothèque et vidéothèque, se situe au 4 rue Jean Mentelin.

Dans un rayon d'un kilomètre se trouvent également les installations de la Montagne Verte (gymnase Hans Arp, Stade), le gymnase Hohberg et le gymnase Twinger.

### ***La situation réglementaire et les contraintes***

Le site est classé en zone UE1 au titre du PLUi de l'EMS en vigueur<sup>2</sup>, soit une zone urbaine dédiée aux équipements publics ou d'intérêt collectif.

Le site est également concerné par différentes OAP, telles que l'OAP thématique TVB et l'OAP métropolitaine du Parc Naturel Urbain de Strasbourg (territoire Ill-Bruche).

## **Un programme coloré « Sport et Mouvement »**

L'ambition éducative de ce futur collège a pour objectif de lutter contre la sédentarité des jeunes et de mettre l'accent sur leur équilibre physique et mental, en favorisant leur activité physique, le jeu libre et le mouvement.

Ainsi, ce collège affiche cette couleur éducative par le biais de différentes « marqueurs » à la fois pédagogiques et architecturaux :

- La lutte contre la sédentarité des jeunes, la sensibilisation au développement complet de leur corps et à l'importance de leur mode de vie. (#Boost ta forme)
- L'implantation d'une demi-pension de production afin de rendre les collégiens attentifs et acteurs de leur alimentation et privilégier manger bio et local.
- Un collège qui se doit ouvert sur son quartier, d'autant plus à la vue de son environnement immédiat. Il s'agit entre autres de pouvoir rendre accessible certains des locaux, tels que le gymnase, la salle polyvalente, aux associations ou autres acteurs éducatifs et sportifs du quartier (Groupe scolaire Mentelin, associations sportives, CREPS).
- L'intégration des valeurs fortes du sport à tous les apprentissages et dans le quotidien des collégiens, par le biais d'emplois du temps aménagés pour la pratique sportive, des pauses « actives », des espaces dédiés à la culture sportive.
- L'incitation au mouvement dès le parvis du collège et dans l'ensemble du collège, grâce au design actif par exemple, des infrastructures qui diversifient les possibilités de jeux.

<sup>2</sup> La version en vigueur à l'écriture du programme (décembre 2023) est la modification n°3 (juin 2021) du PLUi de l'EM, initialement approuvé en 2016. À titre informatif, une modification n°4 est en cours. L'enquête publique s'est déroulée du 4 septembre au vendredi 6 octobre 2023.

Les propositions pourront donc intégrer le design, la scénographie et l'ergonomie pour inciter à la pratique du sport et du mouvement en autonomie si possible et toujours en toute sécurité.

Le collège devra être fonctionnel tout en présentant des innovations et porter une architecture moderne et sobre.

### ***Des espaces imprégnés de la thématique***

---

#### **Une demi-pension de production**

Le collège bénéficiera d'une demi-pension de production, accompagnée d'une salle de restauration pour 250 rationnaires, avec une rotation de 2,5. La signalétique sera à l'image de l'objectif pédagogique.

Un bureau pour un(e) nutritionniste sera inclus dans l'enceinte du collège, afin de favoriser cette sensibilisation du « bien manger, bien bouger ».

#### **Un espace dédié à la culture du sport au 3C**

Le projet incorporera une salle de documentation sur la culture sportive dans l'espace 3C (Centre de Connaissances et de Culture). Ce dernier est la version innovante du CDI. L'objectif est d'ainsi recréer un lieu de travail, de convivialité et de partage. Cet espace 3C, assorti de ce complément « sport », sera central et ouvert pour être investi par l'ensemble des usagers du Collège. Il sera également accompagné d'un espace pour du prêt de matériel sportif.

#### **Un foyer des élèves « sportif »**

Le foyer des élèves sera aménagé en divers espaces pour favoriser des activités qui mettront en mouvement les collégiens, et d'autres activités bénéficiant au repos des élèves.

#### **Un complément aux salles de classes**

Pour expérimenter, la surface de trois des salles de classes banalisées sera augmentée afin de pouvoir installer du mobilier spécifique favorisant l'action et la concentration (vélo bureau, bureau debout, balle d'assise, etc...).

#### **Une salle polyvalente dans l'enceinte du collège ouverte sur le quartier**

Une salle polyvalente de 350m<sup>2</sup> sera aménagée dans l'enceinte du collège. Elle sera adaptée à la pratique sportive (fitness, yoga, arts martiaux, step, danse, etc...).

Elle devra être facilement accessible en dehors des horaires d'ouverture du collège. Des locaux dits connexes (vestiaires, sanitaires, etc.) permettront son autonomie.

#### **La place du design actif**

Le design actif se développera sur l'ensemble du projet, que ce soit aux abords du collège et dans tous les espaces collectifs extérieurs et intérieurs : parvis, cour de récréation, hall d'entrée, foyer des élèves, CDI ou Espace 3C (Centre de Connaissance et de culture).

Les propositions pourront donc intégrer le design, la scénographie et l'ergonomie pour inciter à la pratique du sport et du mouvement en autonomie si possible et toujours en toute sécurité.

### Une cour paysagère

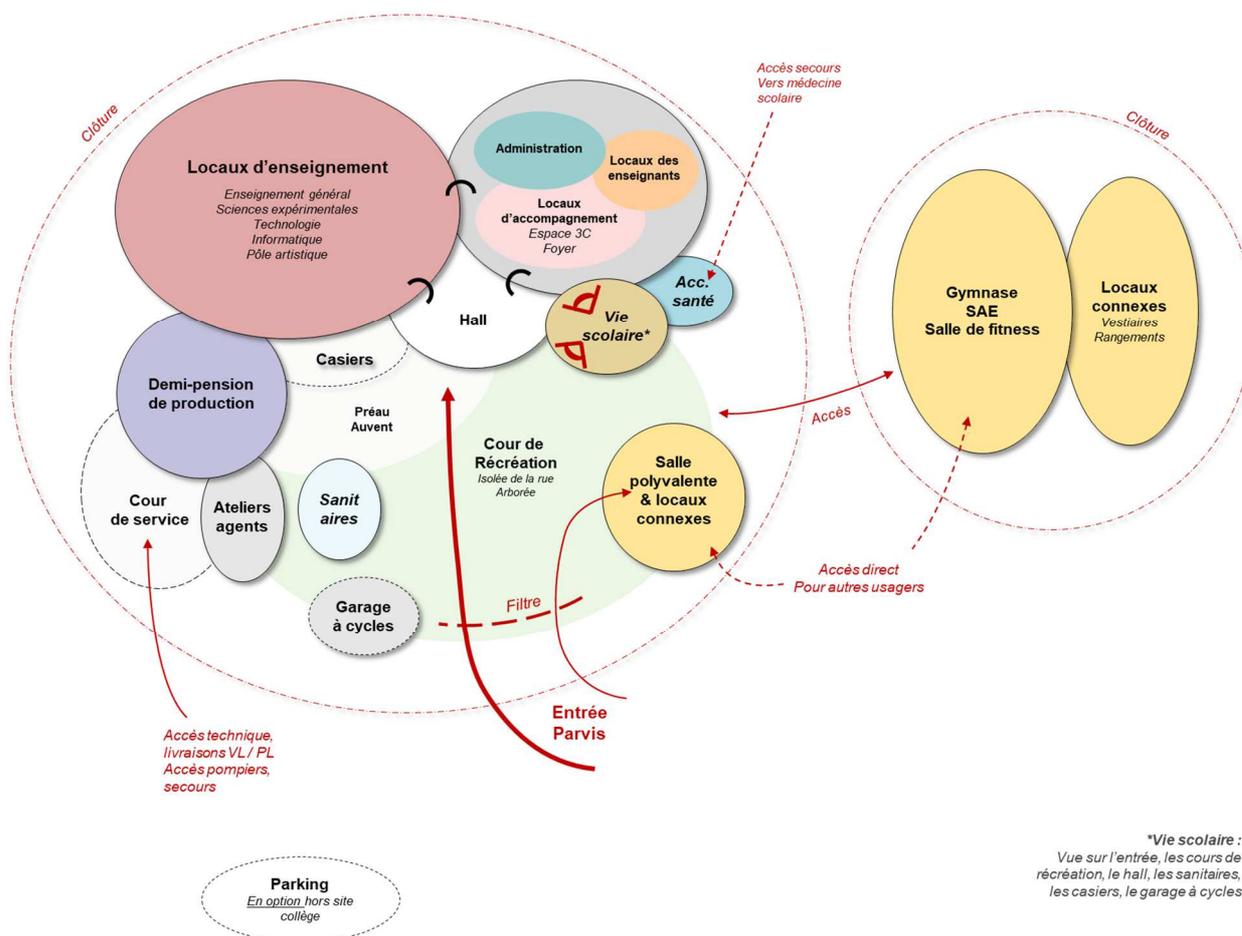
La cour sera un élément fort et au cœur du projet, et devra constituer un objet à la fois pédagogique et ludique innovant. Suivant la tendance de désimperméabilisation des cours d'école des dernières années, la cour sera un véritable îlot de fraîcheur, tout en permettant l'aménagement de surfaces et structures pour favoriser la pratique sportive et le jeu libre lors des pauses.

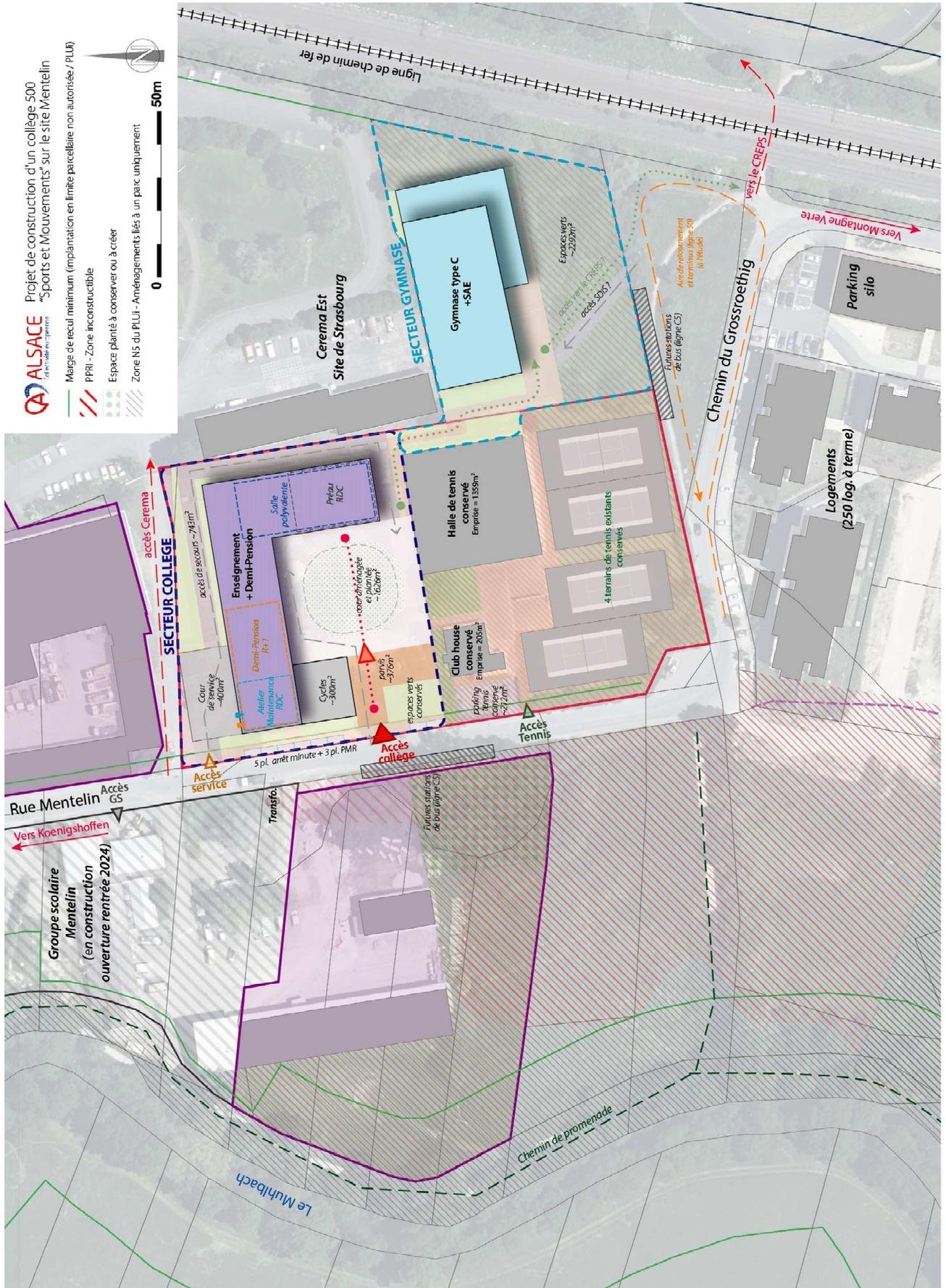
### Un gymnase

Comme énoncé précédemment, le programme du projet comporte un gymnase de type C, avec une SAE et une salle de fitness. Une liaison devra être créée entre le collège et le gymnase pour faciliter les allers et venues des collégiens.

Le gymnase devra bénéficier d'un accès indépendant pour que d'autres usagers puissent y accéder (groupe scolaire Mentelin, association, ...).

Schéma fonctionnel général





## Récapitulatif des surfaces

CODE	PROGRAMME DES BESOINS	Total (m <sup>2</sup> )
<b>COLLEGE</b>		
A	LOCAUX D'ENSEIGNEMENT	1922
B	LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A L'ENSEIGNEMENT	465
B	VIE SCOLAIRE	50
B	HALL ET ESPACES D'ACCUEIL	120
C	LOCAUX DES ENSEIGNANTS	107
D	LOCAUX DE L'ADMINISTRATION	192
E	LOCAUX SERVICE ACCUEIL-SANTE	68
F	LOCAUX DE MAINTENANCE	194
G	BLOC SANITAIRES DES ELEVES	124
K	LOCAUX TECHNIQUES	243
J	LOCAUX DEMI-PENSION	464
<b>TOTAL SU Enseignement + DP</b>		<b>3 949</b>
H.1	Circulations 25% SU Enseignements	872
H.2	Circulations 15% SU Demi-pension	70
<b>TOTAL SDOe ENSEIGNEMENT + DEMI-PENSION</b>		<b>4 891</b>
B	ESPACES SPORTIFS INCLUS DANS L'ENCEINTE COLLEGE (salle polyvalente)	520
H.3	Circulations 20%	104
<b>TOTAL SDOe Espaces sportifs dans l'enceinte du collège</b>		<b>624</b>
<b>TOTAL SDOe ENSEIGNEMENT + DEMI-PENSION + ESPACES SPORTIFS</b>		<b>5 515</b>
I	ESPACES EXTERIEURS "Collège"	5079
Y	DEMOLITIONS / Secteur EMB	2257

CODE	PROGRAMME DES BESOINS	Total (m <sup>2</sup> )
<b>GYMNASE</b>		
SG.1	Espaces sportifs	1256
SG.2	Locaux connexes	326
SG.3	Locaux techniques	65
<b>Total SU Gymnase</b>		<b>1647</b>
HG	Circulations 25%	98
<b>TOTAL SDOe Gymnase</b>		<b>1 745</b>
IG	Espaces extérieurs Gymnase	3538
<b>Total SDOe Bâtiments (Collège + Gymnase)</b>		<b>7260</b>
<b>Total Espaces extérieurs (Collège + gymnase)</b>		<b>8617</b>
<b>Total Options espaces extérieurs</b>		<b>430</b>
<b>Total Démolitions</b>		<b>2257</b>

## Estimation financière

Le budget alloué aux travaux est **de 19,7M€ HT**

→ Il intègre notamment les démolitions nécessaires, le désamiantage lié aux démolitions, les équipements indifférenciés du bâti, le mobilier meublant.

→ Le budget travaux ne comprend pas les travaux de dépollution si nécessaire, les fondations spéciales, l'aménagements de parking et les logements.

## Calendrier

Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre : décembre 2023

Choix du maître d'œuvre : octobre 2024

Etudes de conception et choix des entreprises : novembre 2024 – avril 2026 soit 18 mois

Travaux : avril 2026 – août 2028 (26 mois)

→ **Mise en service : septembre 2028**